
DESTINATAIRES :	À tous les membres du personnel clinique et gestionnaires des unités d'obstétrique et des secteurs de 1 ^{re} ligne 0-5 ans du CISSS de la Montérégie Ouest.
EXPÉDITRICE :	Priscilla Fortier, conseillère cadre en soins infirmiers, DSIEU (intérim)
DATE :	2024-06-11
OBJET :	Révision : Règle de soins infirmiers RS-6003 Consultation téléphonique obstétricale et postnatale.

Afin d'assurer des soins et services de qualité pour les usagers en période périnatale, la règle de soins infirmiers (RSI) mentionnée a été révisée en profondeur, incluant notamment l'ajout d'une section dédiée aux problèmes courants rencontrés en période postnatale.

La nouvelle version de la règle de soins a été entérinée par le Comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers du CISSSMO. En complément à cette RSI, deux formulaires cliniques ont été développés pour consigner de manière précise la collecte des données, les évaluations et les interventions infirmières.

Vous trouverez dès aujourd'hui le 11 juin 2024, les outils cliniques via Intranet :

- [RS-6003 Consultation téléphonique obstétricale et postnatale](#)
- [CLI-6002 Consultation téléphonique obstétricale](#)
- [CLI-60703 Consultation téléphonique postpartum](#)

Ces outils s'adressent aux milieux suivants :

- Unités d'obstétrique;
- Secteurs 0-5 ans de la 1^{re} ligne.

Les gestionnaires sont responsables de retirer les anciennes versions de l'outil de leur milieu et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

SOINS INFIRMIERS :

Nous vous recommandons une **lecture** des outils et au besoin nous vous invitons à **visionner une capsule éclair** disponible via la page intranet [Unités d'obstétrique et petite enfance 0-5 ans](#) Section *Liens utiles, capsules de formation* ou via ce **code QR** :

L'équipe de la DSIEU demeure disponible.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

